

SYNTHESE QUESTIONS-REPONSES

*Etablissement concerné :

PENI Pôle Enfance Nord Isère
AENI AFIPH Entreprise Nord Isère

N° Question	Date question	Etablissement concerné*	Questions Fournisseurs	Répondu le	Réponse AFIPH
1	15/01/2021	PENI	BPU lot 1, volet 2 "prix des circuits", manque le circuit NI 206	21/01/2021	Ajouté au BPU
2	15/01/2021	PENI + AENI	Pouvez vous me confirmer que notre offre ne sera pas rejetée si nous ne remplissons pas le prix de tous les circuits et autrement dit que nous ne sommes pas obligés de chiffrer tous les circuits (article 6.2 du cahier des charges)	21/01/2021	Attribution des circuits et/ou lots. En effet, vous pouvez ne vous positionner que sur 1 circuit. Cependant, il faut obligatoirement remplir le volet 1 du BPU pour la prestation concernée par le circuit. Ex : un transporteur souhaite répondre au circuit NI-202, il faudra impérativement qu'il complète le volet 2 mais également le volet 1, ligne "P09-S-Q" qui est le type de prestation du circuit NI-202. L'AFIPH souhaite néanmoins rationaliser le nb de transporteurs à gérer, l'idée étant de ne pas avoir autant de transporteurs à gérer que de circuits. L'AFIPH prendra donc en compte l'ensemble des réponses des candidats et choisira la meilleure option en fonction de multiples critères : qualité de service, tarifs, facilité de gestion du marché, etc...
3	15/01/2021	PENI + AENI	En cas de réponse à seulement quelques circuits et si notre offre n'était pas retenue sur certains circuits uniquement, sera-t-il possible de modifier l'offre pour réemployer les moyens (conducteurs et véhicules) non utilisés sur les circuits sur lesquels notre offre a été rejetée, sur d'autres circuits pour lesquels nous ne nous étions pas positionnés.	21/01/2021	Vous devez répondre à l'ensemble des circuits que vous pouvez réaliser (ex : 5) en indiquant que compte tenu des moyens (conducteurs et véhicules), vous n'êtes en mesure de ne réaliser qu'un nb restreint de circuits (ex : 3 sur les 5). Vous pouvez nous indiquer les circuits (3 dans l'exemple) sur lesquels vous souhaitez vous positionner en priorité dans un premier temps.
4	19/01/2021	PENI+AENI	Que doit intégrer le prix au km du volet 1 ?	21/01/2021	Le prix au km doit intégrer tous les frais : véhicule, chauffeur, carburant, etc...
5	19/01/2021	PENI + AENI	Que doit-on indiquer dans le volet 2 ? Quelles différence avec le volet 1 ?	21/01/2021	Comme indiqué dans le point 7.1. des cahier des charges : - le volet 1 constitue le cadre tarifaire général du marché pour toute sa durée. Seules les révisions de prix annuelles pourront venir modifier ces tarifs. Ce cadre permettra aux 2 parties d'avoir des tarifs acceptés par les 2 parties en cas de baisse au de hausse de km sur un circuit pour une période supérieure à 5 jours ou en cas d'ajout d'un nouveau circuit. - le volet 2 prend en compte les besoins actuels des sites : les circuits avec leurs km connus à ce jour. Ces circuits peuvent être amenés à évoluer en termes de nb de km. Un nouveau circuit peut également apparaître. - la cellule "Prix du circuit proposé par le transporteur €HT" du volet 2 est le résultat de : prix au km X nb de km - la constitution du prix du circuit à indiquer dans la cellule "Prix du circuit proposé par le transporteur €HT" peut : * soit reprendre le prix au km du volet 1 (prix au km volet 1 * nb km circuit), * soit prendre un prix au km inférieur au prix au km indiqué dans le volet 1 , prix moins cher obtenu grâce à l'utilisation d'un véhicule sur plusieurs circuits par exemple En aucun cas le prix indiqué dans la cellule "Prix du circuit proposé par le transporteur €HT" ne pourra être supérieur à la formule "prix au km volet 1 * nb km circuit" qui constitue un maximum
7	22/01/2021	PENI	Dans le BPU DQE, les kilomètres par circuits renseignés ne sont pas forcément les mêmes que ceux de « Annexe_2_Prévisions_circuits_détaillés_Pole_Enfance_NI_rentrée_2021 » Également dans l'annexe 2, nous trouvons des écarts dans les kilométrages des circuits. Par exemple sur un circuit, le lundi, le kilométrage entre le matin et le soir est identique alors même que le trajet est raccourci le soir (le transport s'arrête à St Jean de Bournay alors que le matin il démarre de Vienne). Faut il ainsi tenir compte de ces kilométrage ou les prix finaux des circuits seront recalculés à l'attribution par rapport aux BPU ?	29/01/2021	Annexes 2 3 et 4 modifiées. (modifications en rouge dans bordereaux des prix) Effectivement il y a eu quelques changements entre la rédaction des 3 documents dus au flux des usagers qui peuvent changer le nb de km +/- souvent. C'est pour cela que nous avons fait 2 volets au bordereau des prix : 1) théorique 2) circuits actuels Les prix retenus pourra notation pourront effectivement tenir compte, 1) des informations données lors de la consultation, 2) des nouvelles données que l'AFIPH auraient en sa possession au moment de l'analyse des offres.
8	25/01/2021	PENI	Dans le BPU du lot 2 (Annexe 4) Volet 2, le circuit NI213 est basé sur 39 jours de circulation, soit 1 jour par semaine. Or dans l'annexe 2 détaillant les circuits, ce dernier est indiqué fonctionnant tous les jours (soit 195 jours). Le circuit demandé dans l'annexe 4 semble être le circuit NI213 bis, qui lui ne fonctionne que le lundi matin, et qui n'est pas demandé en chiffrage. Également dans ce même onglet les circuits NI214, NI215 et NI216 sont mentionnés circulant 195j / an (fonctionnement quotidien). Or dans l'annexe 2, ces circuits sont mentionnés ne circulant qu'une seule fois par semaine (ou 2 pour le circuit NI214).	29/01/2021	Annexe 4 modifiée (modifications en rouge dans bordereau des prix)
9	27/01/2021	AENI	Afin de faire une réponse au plus juste, serait il possible d'avoir les points d'arrêts de prise en charge en plus de la commune ?	29/01/2021	Les points d'arrêts ne sont pas encore définis. Il s'agira d'arrêts "officiels" type Trans'Isère situés sur le circuit. Les transporteurs retenus devront être force de conseils et de propositions sur cette question. Dans certains villages, il peut y en avoir 1 ou 2 arrêts en fonction du nombre de passagers à ramasser.
6	19/01/2021	PENI + AENI	Qu'en est-il du transfert de personnel ?	09/02/2021	Un tableau a été complété par les transporteurs en place sur les AENI et le PENI. Ce tableau a été mis à disposition des candidats sur le site dce.afiph.org. Certains transporteurs en place sur les AENI ont précisé qu'il n'y avait pas de reprise de personnel.